

Achat d'un navire d'occasion : comment faire le bon choix ?¹

Moins cher car ayant déjà été utilisé, un navire d'occasion présente à l'achat un intérêt attractif.

Cette pratique doit tout de même être faite de manière à éviter au maximum les mauvaises surprises.

Cette opération financière en plus d'être intéressante, permet d'accéder à des produits inaccessibles jusqu'alors.

Quelles sont les bonnes questions à se poser ?

Tant d'un point de vu matériel qu'administratif, cette fiche expose les fondamentaux de ce qui doit être vérifié avant l'achat.

Définir un programme

Comme avant l'achat d'un navire neuf, les premières questions à se poser sont :

- Quel type de navire vais-je acheter ?
- Pour quelles activités ?
- Quel est mon budget et est-il adapté ?

Il est important de se fixer un budget, tant maximum que minimum, car un bateau peu cher peut être synonyme de problèmes ou de mauvaises surprises.

Vous pouvez aussi envisager de négocier avec le vendeur : cette négociation vous offrira ainsi une marge de manœuvre plus importante.

Ciblez les valeurs sûres

Il y a sur le marché de nombreux navires d'occasions, il est clair que le choix est compliqué. D'où l'intérêt de d'abord bien cibler le type de navire que l'on cherche selon le type d'activité souhaité.

Pour s'y retrouver, il existe une solution simple : les grandes marques dont les réputations ne sont plus à faire sont le meilleur repère qu'un acheteur de navire d'occasion peut avoir. Vous aurez d'ailleurs un réseau plus vaste à votre disposition pour les réparations et l'entretien.

Check-list des points à vérifier

- **Les papiers du navire** : Acte de francisation et document relatifs à l'immatriculation du navire en Polynésie française, à savoir Titre de navigation - carte de circulation.
- **Posez des questions** : sur la raison de la vente, sur son utilisation, sur le nombre d'heures naviguées, etc.
- **Renseignez-vous sur le type de bateau** : discutez sur les forums ou dans les yachts clubs, sur les quais et auprès d'autres propriétaires de navire du même type que celui que vous convoitez pour connaître leur avis dessus.

¹ Cet article est inspiré d'un article du site <https://actumaritime.com/>

- **L'aspect extérieur** : faites un tour du navire pour voir son état général. Ce premier coup d'œil est souvent révélateur de l'entretien dont a bénéficié le navire.
- **Les fonds** : ils sont souvent révélateurs de l'état réel du bateau. N'hésitez surtout pas à retirer le plancher, à soulever les cales et vérifier l'état d'humidité et de propreté des fonds. N'oubliez pas le diable est dans les détails, c'est votre rôle d'acheteur de tout vérifier.
- **Le tableau arrière** : Sur un modèle avec moteur hors-bord, le tableau arrière encaisse toute la poussée du moteur. Vous devez donc vérifier que les angles ne sont pas fendillés, ce qui signifierait que le tableau est en train de se désolidariser du reste de la coque.
- **L'accastillage** : Passez en revue l'accastillage et toutes les pièces mobiles. Vérifiez leur état extérieur, leur fixation, et s'il y a lieu, leur bon fonctionnement.
- **Charnières et fermetures** : Ouvrez les coffres et fermez les à plusieurs reprises pour vérifier le bon état des charnières et des fermetures.
- **La sellerie** : Elle doit être propre, non déchirée, et sèche. Inspectez aussi le dessous et les fixations éventuelles.
- **Le moteur** : Inspectez les durites, qui doivent être **molles**, et vérifiez que la tringlerie fonctionne bien, qu'il n'y a pas de traces de corrosion ou de surchauffe. Contrôlez aussi le filtre à essence. Attardez-vous enfin sur l'état de l'embase, de l'anode et de l'hélice.
- **La remorque** : Si vous achetez un navire avec sa remorque, vérifiez déjà qu'elle est adaptée et conforme. Contrôlez son état général, la corrosion éventuelle, la boulonnerie. Jetez un coup d'œil à l'usure des pneus, qui doit être régulière.
- **Faites l'inventaire** de ce que le propriétaire laisse à bord : équipement, matériel de sécurité et autres, qui constituent parfois un vrai plus. Vous pouvez d'ailleurs l'évaluer et adapter le prix d'achat que vous estimez au regard à ces équipements, entre autres.

Essayez le navire

Dans la mesure du possible, essayez le navire. Lors de ce test, vous aurez l'opportunité de contrôler la bonne marche de celui-ci et du moteur, mais ce sera aussi l'occasion de connaître sa tenue en mer, son confort, et surtout de savoir si celui-ci correspond à ce que vous recherchez.

Tendez l'oreille à l'affût des grincements, craquements et autres bruits du navire.

L'aspect administratif

- **Le compromis de vente**

Ce document n'est pas obligatoire, mais il peut se révéler bien utile pour celer les termes d'un accord. Pour être valable, ce document doit bien évidemment être daté et signé par les deux parties.

En outre, doivent y figurer :

- le modèle du navire ;
- son année de fabrication ;

- la date effective de la vente ;
- le moyen de paiement.
- une clause d'annulation soit si l'acheteur doit faire un emprunt, dans le cas où le prêt n'est pas accordé, soit si le vendeur n'est pas en mesure de fournir les papiers utiles pour le changement de propriétaire, soit enfin dans le cas où une des deux parties ne respecte pas ses engagements.

On peut également y joindre un inventaire du navire et de ses équipements : cela est utile pour éviter toute contestation future.

- **L'acte de vente**

Cette formalité est absolument **obligatoire**, car elle vous protège en cas de problème et vous sera demandée par les autorités pour l'immatriculation.

Vous pouvez trouver dans la rubrique « Navires » du site de la direction polynésienne des affaires maritimes un modèle d'acte de vente, ce modèle n'est pas imposé.

Avant de signer, assurez-vous auprès du service des douanes que le navire n'a pas fait l'objet d'une hypothèque maritime.

Attention : L'acte de vente doit être enregistré (cf. art. 39 et suivants de la loi du pays n° 2018-25 du 25/07/2018) auprès du receveur des hypothèques de la direction des affaires foncières situé à l'immeuble Te Fenua à Papeete).

- **Les garanties**

Dans le cas d'un achat d'occasion, l'acheteur doit faire attention aux points suivants :

- Si la transaction s'effectue avec un particulier, il n'y a aucune garantie de conformité, hormis la garantie commerciale du constructeur si le navire est très récent et que la couverture court encore.

A contrario, depuis le 26 septembre 2008, tout navire d'occasion acheté chez un particulier est obligatoirement garanti 2 ans contre les vices cachés (les 2 années étant à compter à partir de la découverte du vice caché), la loi n'obligeant pas à garantir le reste du navire.

Si la transaction s'effectue avec un professionnel, il existe une garantie légale de conformité de deux ans à partir de la date d'achat. Pour bénéficier de la garantie de conformité, le défaut du navire ou de ses équipements doit exister au jour de l'acquisition. Si le défaut du navire ou de ses équipements apparaît dans les six mois de l'achat, il est présumé exister au jour de l'acquisition et c'est au vendeur d'apporter la preuve contraire. Si le défaut du navire ou de ses équipements apparaît plus de six mois après l'achat : l'acheteur peut bénéficier de la garantie de conformité s'il apporte la preuve que le défaut existait au jour de l'achat.

La garantie sur les vices cachés s'applique également lorsque la vente a lieu auprès d'un professionnel.

- **Les recours**

En cas de litige d'abord un premier temps, recherchez l'arrangement amiable en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur pour lui faire part de vos griefs.

Si il refuse d'exécuter, vous pouvez vous pouvez intenter une action devant le tribunal de première instance.

- **Le bon prix**

Le marché de l'occasion est vaste et il est difficile d'établir un barème précis. En outre, certains modèles sont clairement sur-côtés alors que d'autres, plus rares, peinent à trouver preneur.

Il faut également prendre en compte l'état du bateau, son entretien, son utilisation réelle, sa motorisation et son équipement.

D'une manière générale, on considère qu'un navire décote de 20% la première année, et de 10% les années suivantes.

Cela ne reste cependant qu'un indicateur. Les différentes côtes présentes dans la presse spécialisée française conservent, elle aussi, un caractère très aléatoire qui peut néanmoins servir de base de négociation.

Le meilleur indicateur reste les petites annonces : si un bateau vous intéresse, collectez plusieurs annonces s'y rapportant et comparez les prix. Vous devriez arriver à une estimation réaliste.

